



Dermotec

ADVANCED

NFM
PARIS

FORMULAIRE D'INSCRIPTION FORMATION

Entreprise

Auto entrepreneur

Elève

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

E-mail :

Numéro de téléphone :

Votre situation professionnelle actuelle :

Avez-vous déjà de l'expérience dans l'esthétique ? si oui depuis combien de temps ?

Quelles prestations pratiquez-vous ?

Quels est votre activité actuelle ?

Coordonnées de facturation

Nom de l'entreprise et raison sociale :

Nom et prénom du Gérant :

Adresse :

E-mail :

Numéro de téléphone :

SIRET :



Formations Dermo-esthétiques

Hygiène & Salubrité

1 jour (7h)

600 € TTC

500 € HT



Maquillage Permanent

5 jours (35h)

2 610 € TTC

2 175 € HT



Nanoneedling ou Nanoneedling & BB GLOW

702 € TTC - 1 jour (7h)

585 € HT - 1 jour (7h)



1 440 € TTC - 2 jours (14h)

1 200 € HT - 2 jours (14h)



Tricopigmentation

3 jours (21h)

3 198 € TTC

2 665 € HT



Microshading & Microblading

3 jours (21h)

1 990 € TTC

1 658.33 € HT



Dépigmentation / Détatouage

Visage – 1 jour (7h)

1 152 € TTC

960 € HT



Visage & Corps – 2 jours (14h)

2 100 € TTC

1 750 € HT



Camouflage Cicatrices & Reconstruction Aréole Mammaire

2 jours (14h)

1 992 € TTC

1 660 € HT



Microshading ou microblading ou lèvres

2 jours (14h)

1 680 € TTC

1 400 € HT



Formation personnalisée

Sur devis



Formations Beauté du visage

Soin Hydraface

1 jour (7h)

1 080 € TTC

900 € HT



Peeling Chimique & Dermaplaning

1 jour (7h)

1 188 € TTC

990 € HT



Browlift & Rehaussement cils

1 jour (7h)

900 € TTC

750 € HT



Blanchiment Dentaire

1 jour (7h)

750 € TTC sans kit

625 € HT sans kit



1 100 € TTC avec kit

917 € HT avec kit



Extension Cils & Volume Russe

2 jours (14h)

1 152 € TTC

960 € HT



Fil Collagène

1 jour (7h)

800 € TTC

666.67 € HT



Formations Soins du corps

Lipocavitation - Radio Fréquence & Lipolaser

2 jours (14h)

1 560 € TTC

1 300 € HT



Lifting Colombien / Cupping Therapy

1 jour (7h)

840 € TTC

700 € HT



Madérothérapie

1 jour (7h)

960 € TTC (kit inclus)

800 € HT (kit inclus)



Drainage Lymphatique

1 jour (7h)

720 € TTC

600 € HT



Soin HIFU 7D

2 jours (14h)

1 800 € TTC sans appareil

1 500 € HT sans appareil



3 600 € TTC avec appareil

3 000 € HT avec appareil



Formations Lumière Pulsée

Épilation Définitive Lumière Pulsée

1 jour (7h)

1 188 € TTC sans appareil

990 € HT sans appareil



2 988 € TTC avec appareil

2 490 € HT avec appareil



Speed Détatouage & Carbon Peel

1 jour (7h)

1 188 € TTC sans appareil

990 € HT sans appareil



2 988 € TTC avec appareil

2 490 € HT avec appareil



- Choisissez votre session de formation parmi les dates proposées sur notre site internet : www.dermotec.fr/nos-formations/

Session choisie :

- Souhaitez-vous un devis pour une prise en charge de la formation ? Si oui avec quel organisme êtes-vous rattaché ?
 - Pôle emploi
 - FAFCEA
 - OPCO EP
 - Autres :
- Pour toute inscription aux formations en dermopigmentation esthétique, merci de nous fournir votre certificat en Hygiène & Salubrité
- Avez-vous déjà effectuée votre formation en hygiène et salubrité ?
- Qu'attendez-vous de cette formation ?
- De quelles connaissances liées à la thématique de formation disposez-vous ?
- Comment nous avez-vous connu ?
- Etes-vous en situation de handicap ? Si OUI, quelles seraient les adaptations dont vous auriez besoin pour suivre la formation dans les meilleures conditions

 Pour les personnes n'ayant pas de prise en charge, veuillez nous transmettre avec le formulaire, les éléments suivants :

- Une copie de votre carte d'identité.
- Paiement de la totalité des formations choisies (Chèque, CB, Virement)

Ou

- Le montant correspondant à 30% TTC du prix de la formation, permettant de réserver ma place. (Chèque d'acompte/Paiement CB)
- Le montant correspondant à 70% TTC du prix de la formation, à titre de caution. (Chèque de caution/ Caution CB/Preuve de virement dernier jour de formation maximum)



Site web :
www.dermotec.fr



Contact :
01 88 33 43 43



Adresse email:
Dermotec.fr@gmail.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

(Formation professionnelle continue)

Objet et champ d'application

Suite à la commande d'une formation le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, en particulier ses conditions générales d'achat.

Documents contractuels

A la demande du Client, la SAS DERMOTEC lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client s'engage à renvoyer à la SAS DERMOTEC dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial. L'inscription est définitivement validée lorsque le présent document est signé. A l'issue de cette formation, une attestation de présence est adressée au Service Formation du Client.

Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en totalité. Sauf mention contraire, ils comprennent les frais de déplacement et de bouche du formateur.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de la SAS DERMOTEC à réception de facture.

Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Opérateur de Compétences dont dépend le Client, il appartient à ce dernier de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ;

- indiquer explicitement sur la convention et de joindre à la SAS DERMOTEC une copie de l'accord de prise en charge ;

- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client. Si la SAS DERMOTEC n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Le cas échéant, le remboursement des avoirs par la SAS DERMOTEC est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du Code de Commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Refus de commande

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation de la SAS DERMOTEC, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, la SAS DERMOTEC pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque motif que ce soit.

Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-elle en cas de force majeure :

- si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du Client **sous forme d'avoir imputable sur une formation future**. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois le règlement restera acquis à la SAS DERMOTEC à titre d'indemnité forfaitaire.

- si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à la SAS DERMOTEC à titre d'indemnité forfaitaire. En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCO.

Conditions d'annulation et de report d'une séance de formation

Le Client peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient au moins **21 jours ouvrés** avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par téléphone et confirmée par écrit (mail, remise en main contre décharge, LRAR etc). La séance peut ensuite être reportée selon le planning du formateur.

Si l'annulation de la formation intervient entre 21 et 15 jours avant le premier jour de la formation, il sera facturé 30 % du montant total TTC de la formation.

Médiation de la consommation :

Les litiges nationaux ou transfrontaliers qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation de la présente convention, peuvent être soumis à la médiation de la consommation à la demande du consommateur.

La médiation de la consommation désigne un processus de règlement extrajudiciaire des litiges, par lequel un consommateur et un professionnel tentent de parvenir à un accord pour résoudre à l'amiable un litige qui les oppose, avec l'aide d'un tiers, le médiateur. A défaut d'accord amiable entre les parties, le médiateur leur propose une solution pour régler le litige.

Le consommateur ne peut toutefois saisir le médiateur qu'à la condition d'avoir préalablement fait une démarche par écrit directement auprès du professionnel concerné ou de son service client pour tenter de résoudre son litige. Si cette démarche n'est pas effectuée, la demande de médiation sera irrecevable.

La liste de l'ensemble des médiateurs agréés par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC) est accessible sur son site internet : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/liste-des-mediateurs-references>

Le litige ne peut notamment être examiné par le médiateur si :

- le client ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de DERMOTEC par une réclamation écrite,

- la demande est manifestement infondée ou abusive,

- le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal,

- le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de DERMOTEC

- le litige n'entre pas dans son champ de compétence.

La médiation est gratuite pour le client (sauf si celui-ci a volontairement recours à un avocat, un tiers de son choix ou un expert).

Le médiateur ne pourra recevoir aucune instruction des parties ni être rémunéré en fonction du résultat.

La médiation des litiges de consommation est soumise à l'obligation de confidentialité prévue par l'article 21-3 de la loi n° 95-125 du 8 février 1995 relative à l'organisation des juridictions et de la procédure civile, pénale et administrative.

Les parties demeurent libres de soumettre leur litige à un juge dans le cadre des dispositions légales applicables.

Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à DERMOTEC en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires de DERMOTEC pour les seuls besoins desdits stages. Les données sont sécurisées et conservées pendant la relation client. Conformément aux dispositions de la loi 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité en s'adressant à dermotec.fr@gmail.com ou par courrier postal adressé à DERMOTEC, 38 Avenue de Wagram 75008 Paris.

Conformité des lieux

SAS DERMOTEC déclare que les sessions de formations réalisées par ses soins sont produites dans des locaux respectant la conformité en matière d'accueil du public (ERP), à savoir au niveau sécurité, hygiène, accessibilité et disponibilité des moyens.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à la SAS DERMOTEC en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires de la SAS DERMOTEC pour les seuls besoins desdites formations. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

Renonciation

Le fait, pour la SAS DERMOTEC de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L121-16-1 du Code de la Consommation, le droit de rétractation de 14 jours existant entre professionnels et consommateurs (Article L.121-21 du Code de la Consommation) pour les commandes à distance est applicable aux contrats conclus entre deux professionnels, uniquement lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

1. le contrat doit être conclu hors établissement,

2. l'objet du contrat ne doit pas entrer dans le champ d'activité

principale de l'entreprise,

3. le nombre de salariés de l'entreprise doit être inférieur ou égal à cinq.

Obligation de non sollicitation de personnel

Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel de la SAS DERMOTEC ayant participé à l'exécution du contrat, pendant toute la durée de celui-ci et pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles. En cas de non-respect de la présente obligation, le client devra verser à la SAS DERMOTEC à titre de clause pénale une indemnité égale à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché.

Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre la SAS DERMOTEC et ses Clients.

Attribution de compétence

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la SAS DERMOTEC qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Election de domicile

La SAS DERMOTEC élit domicile à son siège social figurant sur son extrait de kbis, soit ce jour au 38 Avenue de Wagram 75008 PARIS.

ACCORD DU PARTICIPANT

« Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente « consultables en cliquant ici (lien hypertexte) » et les accepter sans réserve »



Lieu & Date



Lu et Approuvé



Signature